Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 2 (1866)

Heft: 9

Anhang: Institut Paroz, à Grandchamp près Neuchâtel

Autor: Paroz, Jules

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(Supplément au N° 9 de l'*Éducateur*.)

INSTITUT PAROZ,

à GRANDCHAMP près NEUCHATEL.

L'établissement que j'annonce au public, et que je fonde à Grandchamp, près Neuchâtel, avec le concours de quelques amis de l'instruction, s'ouvrira, s'il plaît à Dieu, dans le courant de l'année, et aura pour *but principal* de préparer des jeunes gens à la carrière de l'enseignement.

La fondation d'une école destinée à former des instituteurs d'après les méthodes rationnelles allemandes et dans un esprit chrétien, est, pour moi, la réalisation d'une idée que je médite depuis longtemps, et vingt années passées dans des écoles normales de garçons et de filles, m'ont familiarisé avec le côté pratique de cette œuvre importante.

Les projets d'Académie, avec section pédagogique, qui préoccupent depuis quelques mois les autorités neuchâteloises, et qui vont enfin se réaliser, avaient un peu ébranlé mes résolutions. Mais réflexion faite, j'ai pensé qu'il y avait place pour deux institutions du même genre, et que loin de se nuire mutuellement, elles se compléteraient plutôt l'une l'autre.

Je ne saurais exposer ici dans ses détails l'idée que je me suis faite d'un établissement destiné à former des instituteurs primaires [1] : je dois me borner aux traits caractéristiques :

Je voudrais former des instituteurs instruits, possédant d'abord et à fond tout ce qui est du domaine de l'école primaire, et ayant ensuite une culture suffisante pour s'intéresser à des questions d'un ordre différent. *Un instituteur primaire ne peut pas être un savant, mais il doit être un citoyen éclairé.*

Je voudrais aussi apprendre aux élèves-maîtres à diriger une école et à enseigner d'après les méthodes les plus rationnelles, afin de leur éviter les essais infructueux, comme aussi les fautes et les découragements qui les accompagnent. Ils devront faire, sous les yeux et sous la direction du maître, des exercices d'enseignement, comme application pratique du cours de pédagogie.

Je voudrais encore, pour des raisons d'économie, comme aussi d'éducation et d'hygiène, former des instituteurs de mœurs simples, connaissant et aimant les travaux manuels compatibles avec la tenue de l'école. Dans les villes, l'instituteur père de famille peut, par des leçons particulières, mais au détriment de son école et de sa santé, améliorer un peu sa position ;

[1] J'ai développé cette idée dans un *mémoire* qui m'avait été demandé, il y a quelques années, par la direction d'éducation de l'un de nos cantons romands.

mais dans les campagnes, il ne peut guère suppléer à l'exiguité de son traitement que par la simplicité de la vie et la culture d'un champ ou d'un jardin. Un établissement destiné à former des instituteurs primaires et qui ne prend pas en considération la position économique qui les attend, méconnaît une partie de sa mission.

Enfin, et c'est pour moi la chose essentielle, je voudrais former des instituteurs qui, sous l'influence de la Parole et de l'Esprit de Dieu, réglassent leur développement et toute leur vie, tant intérieure qu'extérieure, sur le divin Modèle, sans lequel et hors duquel l'homme ne saurait faire, moralement, aucun bon usage ni de ses forces, ni de ses talents, ni de ses connaissances.

La réalisation de l'idée pédagogique que je viens d'exposer est d'une importance sociale plus grande que cela ne paraît au premier abord. L'école est grosse d'avenir, et son influence s'étend à toutes les sphères de la vie. Aucune vocation, pas même la plus humble, ne saurait plus s'en passer. Il importe donc plus qu'on ne pense de la mettre en état de donner une satisfaction légitime aux diverses sphères qui réclament ses services. Il importe surtout de la maintenir et de l'affermir dans des principes chrétiens, comme aussi de la défendre contre les théories dangereuses et les principes subversifs qui travaillent la société et qui ont déjà pénétré dans tant d'écoles. Pour un certain nombre d'instituteurs suisses et allemands, la religion chrétienne, telle qu'on l'a comprise jusqu'à nos jours, n'est plus même dans ses vérités fondamentales, qu'un amas confus de vieilles superstitions. « Pendant que les gens dormaient, l'ennemi a semé de l'ivraie dans le champ du père de famille. » De la vigilance donc et de l'activité. Si nous voulons sauvegarder nos intérêts les plus sacrés et prévenir les hideuses plaies sociales qui viennent sur les pas du paganisme moderne, il nous faut faire de suprêmes efforts et ne pas craindre les sacrifices, pour élever dans l'école une forte digue contre le flot montant de l'incrédulité et du matérialisme !

La durée des cours dans l'institut d'élèves régents de Grandchamp sera de deux années pour les élèves qui entreront suffisamment préparés. L'enseignement embrassera : La religion ; — la langue maternelle ; l'allemand ; — l'arithmétique avec la tenue des comptes, l'algèbre jusqu'aux équations du second degré, la géométrie élémentaire et l'arpentage ; — la géographie et la sphère ; — l'histoire et des notions d'instruction civique ; — l'histoire naturelle et des notions élémentaires de physique, de mécanique et de chimie ; — l'écriture et le dessin ; — le chant et la musique (violon ou orgue) ; — la pédagogie et des exercices d'enseignement. — Avec les études, alterneront les soins donnés dans la maison à l'ordre et à la propreté, quelques travaux d'atelier pour les élèves qui auront des aptitudes techniques, la culture d'un jardin ou plantage, d'un verger, d'une vigne, etc. ; des

exercices de gymnastique et de natation, et des récréations libres en plein air dans la localité qui est spacieuse et agréablement située au bord de la Reuse et du lac de Neuchâtel.

Ce programme paraîtra peut-être un peu chargé ; mais que l'on se rassure : je n'exigerai jamais que tous les élèves le remplissent de la même manière. Je me garderai de ce nivellement forcé vers lequel tend l'école moderne et qui, comme l'a dit un savant célèbre, M. de Humbold, couche les intelligences sur un lit de Procuste, les étirant et les écourtant suivant les exigences du programme. Il faut, en éducation, favoriser les goûts et les aptitudes particulières et accorder aux diverses individualités une liberté convenable. L'éducation ne consiste pas à jeter un élève dans un moule donné, mais à lui faire déployer les facultés et les talents qu'il recèle dans sa propre personnalité. Chaque homme doit devenir lui-même et non la contrefaçon d'un autre.

L'institut de Grandchamp recevra les jeunes gens à leur sortie de l'école primaire, soit dès l'âge de 15 à 16 ans révolus, et par exception seulement au-dessous de cet âge [1]. Ils devront jouir d'une bonne santé, aimer le travail et l'étude, être recommandés par des personnes de confiance, et posséder une bonne instruction primaire.

Le prix de la pension et des leçons pour un élève-régent sera de 550 fr. par an. Mais comme les jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement ne peuvent pas toujours payer une pension aussi élevée, il en sera reçu à prix réduit. J'ose espérer que l'indigence sera rarement un obstacle à l'admission d'un jeune homme bien doué et bien disposé. — Les jeunes gens qui n'auraient pas l'intention de devenir instituteurs ne seront reçus qu'autant qu'il y aura des places vacantes, et ils paieront une pension annuelle de 700 fr.

Quand après une longue traversée, le navigateur aperçoit enfin le port cherché, il le salue d'un cœur ému et reconnaissant. Tels sont aussi les sentiments que j'éprouve au moment de réaliser une œuvre qui fait depuis longtemps l'objet de mes pensées et de mes désirs. Ma joie toutefois, je dois aussi le dire pour être vrai, n'est pas sans mélange ; on ne quitte pas sans regrets un cercle d'amis excellents et un établissement d'éducation que, pendant quinze ans, on a porté sur son cœur et dans lequel on a reçu de nombreuses bénédictions. Ce n'est pas sans crainte et sans appréhension non plus que l'on va au-devant d'un avenir inconnu et que l'on se charge d'une œuvre nouvelle dont la responsabilité est d'autant plus grande qu'elle est plus difficile et plus importante. Ai-je bien calculé tout ce que coûtera l'édifice et aurai-je de quoi l'achever (Luc, 14) ?.... Mais la foi est aussi un

[1] A Neuchâtel, on est admis à faire l'examen de patente dès l'âge de 16 ans.

capital, et le plus solide de tous, et j'ai foi en l'excellence de l'œuvre que j'entreprends. J'ai la confiance qu'elle ne répond pas seulement à mes dispositions intérieures, mais à un besoin réel qu'il importe de satisfaire. Répondant à un besoin réel et senti, elle ne manquera pas de trouver la protection et l'appui dont elle aura besoin. Déjà un certain nombre d'amis des écoles veulent en porter avec moi la responsabilité morale et financière. Cet appel accroîtra leur nombre. Je compte tout d'abord sur la sympathie des instituteurs, mes collègues qui trouveront toujours en moi un ami sincère et dévoué. Je compte sur l'appui des pasteurs évangéliques, les amis naturels de l'école et de l'instituteur. Je compte sur tous les vrais patriotes, qui comprennent que l'école est aujourd'hui l'un des facteurs les plus importants de la vie sociale et que la perfectionner dans un esprit chrétien, c'est travailler au bonheur du peuple et raffermir les bases ébranlées de la société. Enfin et surtout je compte sur Celui qui incline les cœurs comme il veut, et qui, je ne veux pas en douter, a préparé lui-même le champ nouveau que je dois cultiver.

Les parents qui, à la suite de cet appel, auraient l'intention de me confier des élèves, sont priés de les faire inscrire, avant le 30 juin prochain, chez moi, à Berne, rue de la Justice, 87. — Pour des renseignements, on peut s'adresser :

à *Neuchâtel*: à MM. les pasteurs Dupasquier et Godet, et à M. Richard, instituteur ;

à *La Chaux-de-Fonds :* à MM. Bersot, pasteur ; Cuche, avocat, et Henri Monnier ;

au *Locle :* à MM. Verdan, pasteur, et Tauxe-Huguenin, Directeur de l'institut des Billodes ;

à *Grandchamp* (près Colombier), à M. Félix Bovet ;

à *Fleurier :* à M. P. Coulon, pasteur ;

à *Yverdon :* à M. le baron de Guimps ;

à *Lausanne :* à MM. A. de Mestral, ministre, et Jeaulmes-Cook ;

à *Genève :* à M. Bordier, pasteur ;

dans le *Jura-bernois :* à MM. Morlet, doyen, à Orvin, et C. Huguelet, instituteur, à Tramelan ;

dans le *département du Gard :* à M. Jeaulmes-Delord, propriétaire, à Congéniez, près Nîmes.

Berne, le 1 mai 1866.

JULES PAROZ,

Directeur de la Nouvelle Ecole de filles.